

Réunion de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens : 29 Mars 2022

Notre CPPI s'est réunie le 29 mars 2022 en mode zoom. Étaient présents les camarades :

François Nader,
Claire Dornic,
Philippe Pastanella,
Philippe Guerra,
Karim Larnaout,
Alain Ponsot,
Nicolas Chauvin
Bertrand MARCILLY,

Le Secrétaire Général du SNFOCOS, Éric Gautron, était retenu dans une autre réunion, n'a pas pu assister à la réunion de la CPPI.

François Nader, Secrétaire de la CPPI, souhaite organiser la prochaine réunion, en présentiel au mois de juin, au siège du SNFOCOS rue de la Michodière.

François Nader présente le plan d'action de la résolution de la CPPI élaborée lors du Congrès de Guidel du mois d'octobre 2021. Il propose aux membres d'engager l'action concernant **la communication** destinée aux informaticiens de la Sécurité Sociale. La mise en œuvre de cette action se fera par la rédaction d'**une lettre** qui sera diffusée via les moyens de communications internes des organismes.

Le but est de poursuivre l'action de syndicalisation des informaticiens tout en apportant notre expertise sur tout sujet. Notre objectif et démarche s'inscrivent dans une posture constructive et s'appuient sur une volonté de :

- **défendre notre convention collective,**
- **faire connaître nos revendications (augmentation de la valeur du point, respect des conditions de travail,...),**
- **faire respecter et améliorer notre classification tout en contribuant à son application à tous les emplois œuvrant dans l'informatique.**

Notre ambition est d'améliorer notre syndicalisation afin de peser dans les négociations avec les instances dirigeantes des organismes sociaux.

François Nader présente aux membres de la CPPI un projet de lettre qui a été travaillé avec les participants.

Voici la lettre de COM élaborée en séance :

LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES INFORMATIENS (CPPI)

Cher(e)s collègues,

La CPPI a à cœur de porter la voix des informaticiens auprès des Directions des Caisses Nationales et des organismes de Sécurité Sociale. Notre objectif et démarche s'inscrivent dans une posture constructive et s'appuient sur une volonté de :

- défendre notre convention collective,
- faire connaître nos revendications (augmentation de la valeur du point, respect des conditions de travail,...),
- faire respecter et améliorer notre classification tout en contribuant à son application à tous les emplois œuvrant dans l'informatique.

Aujourd'hui à la veille de nouvelles COG et de nouveaux Schémas Directeurs Informatiques, nos Directions des Systèmes d'Information (DSI) externalisent de plus en plus leur SI. Les risques et les dérives ont déjà été signalés par les représentants du personnel : perte des connaissances, de maîtrise des projets considérés comme « cœur de métier » et abandon des métiers de la fabrication par les DSI. Il n'existe presque plus de développeurs internes au regard des effectifs des informaticiens de la Sécurité Sociale.

Ce contexte entraîne des difficultés croissantes dans nos métiers, des menaces sur nos carrières avec la perte du savoir-faire, et à terme, absence de montée en compétences et privation de parcours professionnels à la hauteur des efforts accomplis.

Le SNFOCOS participe à construire le rapport de force pour obtenir gain de cause de nos revendications. C'est le nombre d'informaticiens adhérents qui donne le poids à la CPPI (Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens). Aussi, nous avons besoin de votre implication au sein du SNFOCOS et de votre relais pour le faire connaître.

Le SNFOCOS prône et défend pied à pied les valeurs d'un syndicalisme libre, avec un niveau d'engagement qui vous assistera en toutes circonstances.

Rejoindre notre syndicat, permet d'appartenir à une communauté d'informaticiens interbranches, de bénéficier de l'appui et de conseils personnalisés des instances nationales. C'est aussi être informé en avance de phase (étatisation de la SS, fusions CAF/CPAM, régime unique en CARSAT, négociations classification, etc.), d'avoir une vision large de nos problématiques et de s'appuyer sur des expériences vécues dans les organismes.

Votre adhésion vous donne également accès à une assistance et protection juridique et aux conseils d'une association de consommateurs (AFOC).

Rejoignez-nous.